Image not found or type unknown

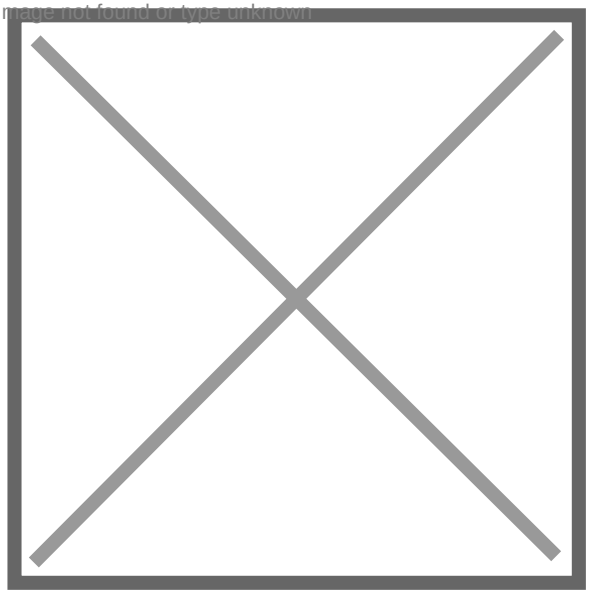

Droits des huissiers qui refuse le remboursement et m'ignore

Par **davidv77**, le **27/03/2015** à **10:58**

Bonjour.

J'aurais besoin d'aide et d'informations s'il vous plait.

Voilà depuis quelques semaines je suis harcelé par une huissier qui ignore mes courriers, même en recommander.

J'ai d'abord reçus un premier courrier me réclamant une dette que j'ai chez AXA assurance, 322 euro.

Je reconnais cette dette et j'accepte même de leur rembourser car je leur dois.

Ensuite comme je n'avais pas répondu au courrier (oublie de ma part) l'huissier m'a téléphone, elle m'a demander de rembourser 70 euro par mois, pris au dépourvue et pour je ne sais quel raison j'ai dis ok, alors que je savais que je ne pourrai pas, je suis en congé parental, ma femme est au chômage depuis de 2 moi, nous avons 2 enfants à charges dont un bébé de 16 mois.

J'ai donc par la suite envoyé un courrier à cet huissier lui expliquant ma situation professionnel et familial, que j'avais d'autres huissiers pour d'autres retards (EDF, Eni) à qui je dois bien plus et à qui je rembourse 20 euro par mois, je leur ai donc proposer de leur rembourser à eux aussi 20 euro par mois en leur joignant avec mon courrier un mandat de 20 euro pour montrer ma volonté et que si ma femme retrouve du travail nous augmenterons nos

remboursements.

Suite à ce courrier, l'huissier m'a laisser un message vocale, ignorant complètement mon courrier, ne le mentionnant même pas et ne parlant que du MONTANT du mandat, insatisfaite et qu'elle ne comprenait pas pourquoi il ne contenait "QUE" 20 euro, alors que tout était expliquer en détails dans le courrier !! de colère j'ai fais comme elle et j'ai ignorer ses appels ! pour qui se prend -elle ?

Quelques jours après j'ai reçus un nouveau courrier, surligner à certains endroits, me disant je cite " vous devriez rembourser au lieu de ne pas assumer vos responsabilités et de fuir vos dettes " et plus loin je cite encore " je vous sommes de vous présentez à mon étude, A défaut votre abstention sera révélatrice d'une attitude qui ne mérite aucune indulgence " et qu'elle fera appel à un juge.

Suite à ce courrier, et je suis honnête, j'ai renvoyer un courrier en recommander AR aussi sympathique que le sien, lui demandant d'arrêté ses menaces, que si elle n'avait pas ignoré mon courrier elle compris pourquoi le mandat contenait 20 euro, que j'ai volontairement ignoré ses appels comme elle à ignoré mon courrier, je lui ai dit que je ne me présenterai pas à sa "sommation" n'ayant rien a lui donner et de toute façon pas les moyens de me déplacer (j'habite en campagne) qu'elle n'avait qu'à allée au juge, je plaiderai ma cause, montrant que j'ai voulut rembourser et même commencer le remboursement, que c'est elle qui ai de mauvaise foi...à la fin de mon courrier je lui fait une proposition de remboursement officiel avec un échéancier, 16 mensualités de 20 euro donc la dernière de 22 euro qui clôturera ma dette. et que s'il le faut je ferai un dossier de sur-endettement, car comme je lui ai dit que j'ai pas qu'eux comme huissier et qu'il ni à qu'elle qui me fait tout ces problèmes.

J'assume mon courrier envers cet huissier qui me prend de haut et ignore mes courriers.

Seulement voilà, ce matin, suite à mon courrier, j'ai reçus à nouveau un courrier de sa part en courrier simple me disant ceci :

avis de passage, que je n'ai toujours pas réglé ma dette, qu'en tout état de cause un huissier se présentera à mon domicile le 30 mars, que ma présence est indispensable pour "trouver" une solution au règlement de ma dette, que je peux encore éviter cette procédure en leur adressant tout de suite la somme de 322 euro.

Encore une fois ils on ignoré mon courrier et ma proposition de remboursement, faisant comme ci je n'avais fait aucune démarche et aucun effort de mon côté.

De plus le 30 je dois emmener ma femme à l’hôpital pour une radio et un rdv médical (fracture du pied) je ne serais donc pas chez moi ce jour.

Ma question ; cet huissier à t-elle le droit de faire tout ça ? d'ignorez mes courriers, de refuser mes remboursements, de me menacer sans arrêt et maintenant de venir à mon domicile, en à t-elle le droit ? que puis-je faire ? que me conseiller vous ? dois-je lui ouvrir la porte ? que faire vue que je ne suis pas l'après midi mais en RDV médicale pour la fracture de ma femme.

Je craque, je ne sais plus quoi faire, je vois une assistante social lundi matin.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je rappel que je n'ai jamais nié ma dette à cet huissier et jamais refuser de la rembourser.

Merci pour votre aide.

Par **moisse**, le **27/03/2015** à **11:56**

Bonjour,
J'ignore si cet huissier agit en tant qu'huissier ou entreprise chargé d'un recouvrement, donc sans réel pouvoir de coercition.
Mais les rapports entre un débiteur et un créancier ne sont pas établis démocratiquement.
En clair vous devez de l'argent, le créancier se moque de vos difficultés, il veut son argent. Il n'est pas forcé de vous répondre en quoique ce soit, pas plus d'accepter vos propositions, et au passage vos courriers sont superflus et ne font que reconnaitre la dette vous privant ainsi du bénéfice d'une éventuelle prescription.
En clair à nouveau, et c'est le cas, plus vous en écrivez et plus vous avez des chances d'écrire des bêtises.
Si vous voulez régler votre controverse, c'est avec l'assureur qu'il faut débattre, tant que l'huissier ne vous présente pas un titre exécutoire (donc après passage au tribunal).

Par **davidv77**, le **27/03/2015** à **13:26**

non il ni à aucun jugement.
Et je reconnais ma dette, donc que mes courriers reconnaisse ma dette ne me gène en rien, je ne refuse pas de rembourser, bien au contraire.
Quand au comportement de cet huissier je trouve cela honteux, heureusement que les autres huissiers avec qui j'ai aussi des dettes sont eux humains et ne se moque pas de mes capacités de remboursement.

Très bien je vais donc contacter directement l'assureur.

Mais niveau huissier, en attendant de traiter ça avec l'assureur, à qui dois-je continuer d'envoyer les mandats que j'envoie chaque mois pour rembourser ma dette ? puis-je l'envoyer directement à l'assureur ? si je n'envoie plus à l'huissier, qui n'en tient pas compte de toute façon, ne me m'ai-je pas en tort ?

Comment savoir si cet un huissier qui agit en tant qu'huissier ou entreprise de recouvrement ?

Sur chaque courrier en entête il est écrit :

SELARL HJ
Etude d'huissier de justice.

Par **moisse**, le **27/03/2015** à **15:51**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Une bonne indication est le lieu d'établissement de l'étude, souvent située hors de sa compétence territoriale, laquelle est celle du TGI de votre lieu de résidence.
Si c'est un huissier de votre secteur, il y a souvent danger à ne pas réagir.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés